

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 021_2022

Séance du vendredi 8 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vendredi huit avril à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor DEhaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 4 avril 2022 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. Maxime ROSKOSCHNY, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Mme Catherine WILLEMS ayant donné procuration à Mme Justine DURETETE,
Mme Domitille DENEUVILLE ayant donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Eddy ROLIN.

Fin de la séance : 20h40

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – VILLE.

Tenant compte des objectifs de la Municipalité et la situation sanitaire et es orientations budgétaires pour l'année 2022 sont les suivantes :

1/ En section de fonctionnement, les crédits prévisionnels de charges courantes sont calculés au plus juste et tiennent compte d'une inflation importante sur les postes de dépenses de fluide et de maintenance.

Sortant de la crise sanitaire, les charges d'alimentation et de l'accueil de loisirs de printemps et d'été sont révisées à la hausse, au regard de ce qui avait pu être réalisé les années antérieures à 2020.

Des crédits ont été prévus pour l'entretien des voiries et terrains communaux dans le cadre du groupement de commande de la CCFL.

Considérant l'importance des travaux de l'école Saint-Exupéry et de leur durée, les dépenses du compte 6135 se voient lourdement impactées par la charge de location de bâtiments préfabriqués destinés à accueillir les élèves des trois classes de primaire pendant la durée des travaux.

Concernant la masse salariale, la commune poursuit la maîtrise des charges. Le comité technique sera d'ailleurs saisi en 2022 pour la fermeture des postes non pourvus et devenus caducs afin d'avoir un tableau des effectifs plus lisible. Les charges de personnel en arrêt maladie sont partiellement atténuées par le remboursement assurantiel pour lequel la commune a adhéré au groupement de commande du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

La seconde session de formation aux gestes qui sauvent (PSC1) sera organisée pour les agents n'ayant pas pu suivre la session 2021 en raison des mesures restrictives d'effectifs autorisés pendant la période de Covid.

La comptabilité d'engagement des dépenses et des recettes mise en place depuis le 1^{er} janvier 2021 sera renforcée par une comptabilité analytique c'est-à-dire par service. Cette procédure permettra de réaliser des tableaux de bord et de rendre compte du coût réel pour la collectivité de certaines activités telles que la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'accueil extrascolaire.

La mission confiée au Centre de Gestion du Nord en 2019 concernant l'archivage des documents de la commune se poursuit en 2022 : le travail effectué en 2021 a permis l'élimination sécurisée de 38.95 mètres linéaires par la société ELISE.

L'ALSH retrouve en 2022 sa session de printemps en journée complète en plus de celle d'été 2022. Les enfants accueillis pourront bénéficier du service de garderie et de restauration, assurés par les agents communaux.

En recettes, la fiscalité communiquée via l'état 1259 et la notification de la dotation globale de fonctionnement est relativement stable. Le montant du FCTVA en fonctionnement devrait être plus important compte tenu des dépenses réalisées en 2021 en entretien de terrain, bâtiments publics et réseaux.

La CCFL accompagne toujours précieusement la commune via la dotation de solidarité communautaire.

Concernant les produits des services, la réflexion sur le montant des tarifs appliqués jusqu'alors se poursuit compte tenu des écarts sur le territoire à prestation identique.

2/ En section d'investissement, le BP 2022 prévoit les travaux vont être majoritairement mobilisés sur la reconstruction du mur de l'école primaire et assurer la sécurité du public accueilli mais aussi la pérennité du bâtiment et apporter un confort énergétique par la ré-isolation des trois classes.

Le soutien du Département du Nord par l'aide à l'aménagement des villages et bourgs 2022 ainsi que de la CCFL par le fond de concours devrait permettre de minimiser l'impact de cet investissement incontournable.

L'aménagement des trottoirs en sortie d'agglomération sur la RD916 va être lancé. Il sera également financé en partie par le Département du Nord et du fond de concours de la CCFL.

Pour sensibiliser les automobilistes à la sécurité routière et réduire la vitesse en agglomération, la pose de deux radars pédagogiques rue de Merville sont également programmés dont le coût sera compensé partiellement par une subvention du Département du Nord et le fond de concours de la CCFL.

Suite au contrôle annuel des appareils de chauffage des bâtiments communaux, il est apparu indispensable de remplacer les deux aérothermes de la salle des fêtes. Le choix des nouveaux appareils tiendra compte de leur performance énergétique.

L'obsolescence du matériel informatique et des logiciels métiers est constatée au quotidien par les agents de la Mairie. Des crédits ont été prévus pour le remplacement du serveur en mode externalisé et la mise à jour de la version des progiciels (actuellement 2009).

La Médiathèque devait être un chantier 2022 avec la réalisation de premiers travaux d'accessibilité. Le coût estimatif des travaux de l'école étant lourd pour les finances de la commune et l'avance de trésorerie en conséquence, un report de ces travaux a été estimé préférable pour ne pas revenir à une situation budgétaire dégradée. Des aménagements intérieurs avec l'achat de petit mobilier sont néanmoins prévus tant pour le public que le personnel et les bénévoles.

Les services périscolaire et de restauration scolaire vont travailler ensemble sur un projet de jardin pédagogique et de lutte contre le gaspillage alimentaire. Des petits équipements leur seront nécessaires notamment un composteur et un récupérateur d'eau de pluie.

Enfin, pour sécuriser l'accès à l'atelier des services techniques et éviter les intrusions, de nouveaux portails seront installés.

VU :

Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communales ainsi qu'aux finances communales ;

L'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation des budgets ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
 (15 voix POUR)**

- **ADOPTER** par chapitre le budget primitif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2022 (*Annexe 4*) tel que proposé ci-après, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement et présent un suréquilibre en section d'investissement en raison notamment des restes à réaliser 2021 en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	337 627.50	002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT	223 914.71
012 - CHARGES DE PERSONNEL	543 600.00	013 - ATTENUATION DE CHARGES	30 000.00
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	200.00	70 - PRODUITS DES SERVICES	64 950.00
65 - AUTRE CHARGES DE GESTION COURANTE	136 710.20	73 - IMPOTS ET TAXES	714 603.00
66 - CHARGES FINANCIERES	9 880.00	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	420 342.12
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 820.00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 700.00
68 - DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0.00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 012.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	900.00	042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0.00
022 - DEPENSES IMPREVUES	31 000.00		
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	408 784.13		
043 - OPERATION D'ORDRE A L'INT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00		
TOTAL	1 470 521.83		1 470 521.83
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 - SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	362 691.85	10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	390 526.92
16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	40 720.00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	257 145.17

20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 550.00	040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	900.00
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	214 061.60	024 - PRODUITS DES CESSIONS	0.00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	263 000.00	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	408 784.13
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0.00	16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEE	0.00
		20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00
		21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00
		23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0.00
TOTAL	911 023.45		1 057 356.22

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 059-215902933-20220408-021_2022-DE

